Monsieur Albert GOFFART Directeur A.A.T.L. – D.U. Région de Bruxelles-Capitale C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1 1035 BRUXELLES

V/réf.: 06/pfd/235429 (dossier traité par M. Briard)

N/réf.: AVL/ah/EVR-2.0042/s462 Annexe: 1 dossier comprenant 9 plans Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet: EVERE. Rue Stroobants. Remplacement des tribunes du terrain de football n° 4.

En réponse à votre courrier du 2 septembre 2009 sous référence, réceptionné le 7 septembre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 septembre 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve.**

La demande vise le remplacement des tribunes existantes du terrain de football n° 4 par une nouvelle tribune répondant aux normes actuelles. Le terrain de sport est situé dans la zone de protection du Moeraske, classé comme site et inscrit au PRAS comme zone de haute valeur biologique. Le terrain même y est indiqué comme zone d'équipements (sport et loisirs).

La nouvelle tribune, qui offrira 320 places assises couvertes, sera implantée en lieu et place de la tribune existante et n'exige aucun abattage d'arbres. Elle sera donc séparée de l'avenue Stroobants par un écran de verdure, ce qui est positif. L'installation ne portera pas non plus préjudice à la valeur patrimoniale du site du Moeraske. La C.R.M.S. est donc favorable à la réalisation du projet. Néanmoins, elle préconise de traiter les panneaux photovoltaïques qui sont prévus en toiture comme des éléments architecturaux qui participent à la composition, au lieu de les implanter en deux rangées asymétriques les unes par rapport aux autres.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire G. VANDERULST Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Dhr. H. Lelièvre)